

M. Laurent Marien, IA-IPR,  
Référent Mémoire et Citoyenneté

à

Mesdames et messieurs les directeurs  
d'école

S/c de mesdames et messieurs les  
Inspecteurs de l'Éducation Nationale

A Poitiers, le 26/06/2017

Rectorat de l'académie  
de Poitiers  
Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
de la Vienne

Pôle civisme et  
citoyenneté

Affaire suivie par

Laurent Marien, IA-IPR  
Coordonnateur du Pôle  
civisme et citoyenneté  
Courriel

[Laurent.marien@ac-poitiers.fr](mailto:Laurent.marien@ac-poitiers.fr)

Géraldine Héquette,  
Chargée de mission au  
Pôle civisme et  
citoyenneté  
Courriel

[Geraldine.hequette@ac-poitiers.fr](mailto:Geraldine.hequette@ac-poitiers.fr)

Adresse postale  
22 rue Guillaume VII le  
Troubadour  
CS 40625  
86022 Poitiers cedex

**Objet :** 6<sup>ème</sup> vague de labellisation par la Mission du Centenaire et nouvelle session pour les concours « Petits Artistes de la Mémoire » et « Bulles de mémoire » organisés par l'ONAC-VG.

La dynamique des commémorations de la Première Guerre mondiale se poursuit avec une sixième vague de labellisation de projets pédagogiques, lancée par la Mission du Centenaire. L'ONAC-VG impulse par ailleurs une nouvelle session des concours des « Petits Artistes de la Mémoire » (PAM) et « Bulles de mémoire ». Ce sont différentes opportunités pour engager les élèves dans un projet et une démarche d'investigation, pour construire leur **citoyenneté** mais aussi pour contribuer à leur **parcours citoyen**.

### A – Une sixième vague de labellisation par la Mission du Centenaire

Les projets scolaires de l'année 2018 s'appuieront sur un nouveau calendrier commémoratif, articulé autour de **la reprise de la guerre de mouvement et de la Seconde bataille de la Marne, mais aussi des perspectives de sorties de guerre**. Il est à noter que cette dernière question, associée aux perspectives commémoratives du 11 Novembre 2018 apparaîtront centrales dès l'année scolaire prochaine, comme **un thème pédagogique majeur, en lien avec la problématique de mise en mémoire de la Grande Guerre**.

La Mission du Centenaire a souhaité depuis 2012 proposer **une action pédagogique largement pluridisciplinaire**. Les projets ont également vocation à intégrer le **parcours citoyen, en croisant un ou plusieurs autres parcours éducatifs**.

#### 1. Des axes majeurs mais non exclusifs pour 2018

##### **1.1 L'expérience combattante dans la nouvelle guerre de mouvement**

Le premier thème possible s'inscrit dans la problématique de l'expérience combattante. A partir du printemps 1918, les Allemands lancent une série d'offensives sur le front occidental : 21 mars, 9 avril, 27 mai et menacent d'enfoncer les armées alliées. Paris est bombardée dès le 22 mars. Fin mai, les troupes allemandes passent la Marne. Le 15 juillet, l'ultime offensive allemande échoue entre Reims et Villers-Cotterêts. Cet échec annonce le lent reflux de la fin de l'année et l'armistice du 11 novembre. Les armées en présence dans cette année 1918 n'ont plus rien à voir avec celles de 1914, et la reprise de la guerre de mouvement aboutit à des niveaux de pertes très élevés.

##### **1.2 La guerre internationale des Nations**

Avec l'entrée en guerre des Etats-Unis d'Amérique, le champ de bataille du front Ouest s'internationalise un peu plus. Les 14 points du Président Wilson de janvier 1918 mettent en avant le principe des nationalités qui prennent corps en France à travers la constitution, dès 1917, de l'armée polonaise Haler ou des brigades tchécoslovaques. L'étude des divers contingents présents en France peut être un point d'entrée utile à la compréhension de la guerre en 1918.

##### **1.3. La société française à l'épreuve de la guerre longue**

Le troisième thème qui pourrait être suivi en 2018 s'inscrit dans une lecture plus sociale de la guerre : comment la société française tient, sur le plan moral, politique et économique, alors que les pénuries s'accroissent et que la reprise des offensives allemandes ramène le front à quelques centaines de kilomètres de Paris ? La République trouve notamment dans ses institutions et l'implication de l'Etat des ressources qui maintiennent la cohésion nationale alors que l'horizon de la paix ne se fait jour qu'à partir de l'été 1918.

## 1.4 Les sorties de guerre

L'année scolaire 2017-2018 pourrait être également mise à profit pour commencer à traiter de la question des sorties de guerre et du retour endeuillé à la paix. Ces deux thèmes marqueront l'année scolaire 2018-2019, scandée par le 11 Novembre et le Traité de Versailles. **L'abord de l'une ou l'autre des thématiques possibles à travers la vie, le regard d'un combattant local, est une entrée intéressante pour les plus jeunes élèves.**

Une problématique historique et civique de fond pourrait être alors étudiée autour de la question : après la guerre, quel retour à la paix ? Outre qu'elle permet de souligner la puissance du deuil dans les sociétés touchées par la guerre et la reconstruction (matérielle et morale), elle pose la question du rôle de la commémoration dans l'entretien de la paix, en France, en Europe et dans le monde.

Ainsi, la mise en mémoire de la Première Guerre mondiale prendrait toute sa place dans son apprentissage scolaire, à travers l'étude des représentations sociales de la guerre dès 1918-1919, la vague de construction des monuments aux morts et des cérémonies commémoratives (tombeau du Soldat Inconnu), et jusqu'à nos jours, à travers l'organisation des cérémonies du Centenaire.

Indépendamment de ces propositions, **aucune restriction thématique ou chronologique** ne préside à la politique de labellisation de la Mission du Centenaire. La Première Guerre mondiale, dans son ensemble, continue à être commémorée.

## **2. Mode de labellisation des projets dans la perspective de leur inscription au programme officiel du Centenaire**

Vous adresserez, sous couvert de l'IEN de votre circonscription, au Comité académique du Centenaire de l'académie une version numérique de votre demande de labellisation à l'adresse du [Pôle civisme et citoyenneté](#) et une version papier au plus tard le **mercredi 13 octobre 2017** à l'adresse suivante :

**Rectorat de l'académie de Poitiers**  
**Pôle civisme et citoyenneté**  
**22 rue Guillaume VII le Troubadour**  
**CS 40625**  
**86022 Poitiers cedex**

Les décisions prises par le comité de labellisation de la Mission Centenaire vous seront communiquées dans le courant du mois de décembre 2017.

## **3. Soutien financier de la Mission du Centenaire aux projets labellisés**

Les projets labellisés restent éligibles comme les années précédentes à une aide financière de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale.

Une session du Comité de subvention du Fonds du Centenaire examinera les demandes des projets labellisés se déroulant sur l'année scolaire 2017 -2018.

Elles devront être adressées sous couvert de l'IEN de votre circonscription au Comité académique du Centenaire pour le **9 janvier 2018 au plus tard en version papier** à l'adresse suivante :

**Rectorat de l'académie de Poitiers**  
**Pôle civisme et citoyenneté**  
**22 rue Guillaume VII le Troubadour**  
**CS 40625**  
**86022 Poitiers cedex**

Les décisions du Comité de subvention de la Mission du Centenaire vous seront communiquées dans le courant du mois de mars 2018.

Un texte de cadrage national portant sur les commémorations du Centenaire sera publié au BOEN à la rentrée scolaire 2017. Il précisera encore davantage les différents projets nationaux mis en œuvre à l'occasion de la prochaine année scolaire.

## **B – Une nouvelle session pour les concours des « Petits Artistes de la Mémoire » (PAM) et « Bulles de mémoire » initiés par l'ONAC-VG.**

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre propose de reconduire l'année prochaine les deux concours PAM et Bulles de mémoire.

Vous retrouverez accompagnant ce courrier le **règlement** pour cette 12<sup>ème</sup> édition du concours « *Les petits artistes de mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants* » de l'ONACVG, pour l'année scolaire 2017/2018, ainsi que la **fiche d'inscription**. Vous pourrez noter que **dans le cadre de l'actualité mémorielle de l'année 2018, une mention spéciale**, en plus de la mention numérique, sera décernée par le jury national : il s'agira d'une **mention**

« **armistice** » qui récompensera le plus beau travail consacré au retour à la paix (retour des soldats, blessés ou non, vers la société civile et dans les familles, réconciliation franco-allemande...

Les documents sur le concours « *Bulles de mémoire* » (règlement, fiche d'inscription, etc.) ne seront disponibles qu'à la rentrée de septembre. Nous vous les diffuserons dès que possible.



Laurent Marien  
Réfèrent Mémoire et citoyenneté  
Pôle civisme et citoyenneté

Copie : Messieurs les DASEN, Monsieur le Directeur diocésain, Messieurs les Doyens des corps d'inspection